

# Plan d'épargne avenir climat

vendredi 12 juillet 2024



*Plan d'épargne avenir climat (PEAC) : un nouveau placement financier destiné aux plus jeunes*

**Placement disponible à partir du 1er juillet 2024, destiné aux moins de 21 ans et pouvant être ouvert pour un mineur dès sa naissance.**

Attention, si vous êtes tenté ou que l'on essaie de vous en placer un pour un pour un de vos enfants vous devez savoir : - ce placement est non garanti en capital et sa rémunération dépend du résultat des investissements - l'argent y est bloqué au moins jusqu'aux 18 ans de l'enfant( si ouvert depuis plus de 5 ans) - les versements d'argent qui y sont effectués servent à financer des projets liés à la transition écologique - un PEAC par bénéficiaire dans la limite de 22 950 euros Vous l'avez compris, cela n'a rien avoir avec un livret A ! Plus d'informations :

-

*Produit financier -Plan d'épargne avenir climat : un nouveau placement financier destiné aux plus jeunes | Service-Public.fr*